

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

15 Octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 13

Absents : 5

Votants : 13

Exprimés : 16

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire  
Mrs LOCRET, WALTER, VALLEE ; Adjoint  
Mmes BRUNET, GAUDIN, KICA, VOLLAIS,  
Mrs BRUNET, FOUCHER, LAURENT, RIDEL, TORRES.

Absents excusés : Mmes CHRETIEN, PLOUY,  
Mrs KECHICHIAN, LAMOTTE, MARIE.

Mr LAMOTTE donne pouvoir à Mme GAUGAIN.  
Mme PLOUY donne pouvoir à Mme VOLLAIS.  
Mr MARIE donne pouvoir à Mr LOCRET.

Secrétaire de séance : Mr WALTER.

Le procès-verbal de la séance du 11/07/11 est approuvé.

#### N° 1 – LOCATION DE LA SALLE DES FETES : NOUVELLES PROCEDURES ET ADAPTATION DES TARIFS :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les conclusions de la commission « Vie locale » et des réunions de travail avec les associations concernant les nouvelles procédures de location de la salle des fêtes, à savoir que dorénavant celle-ci sera louée à la journée avec pour objectif de permettre plus de disponibilité dans l'année compte-tenu de l'augmentation des demandes de location constatées. Les associations continueront à bénéficier d'une journée gratuite par an, ainsi que le personnel communal.

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal les tarifs retenus par la commission « Finances » :

- associations de Dozulé : 115 € par jour
- associations hors Dozulé : 165 € par jour
- particuliers de Dozulé : 135 € par jour
- particuliers hors Dozulé : 165 € par jour
- administrations, syndicats et professionnels de Dozulé : 165 € par jour
- heure de ménage : 15 €
- caution : 210 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

De laisser la salle des fêtes une journée par an gratuite aux associations et au personnel communal,

De louer la salle des fêtes à la journée avec les tarifs suivants :

- associations de Dozulé : 115 € par jour
- associations hors Dozulé : 165 € par jour
- particuliers de Dozulé : 135 € par jour
- particuliers hors Dozulé : 165 € par jour
- administrations, syndicats et professionnels de Dozulé : 165 € par jour

De fixer l'heure de ménage à 15 € et la caution à 210 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

## N° 2 – SUBVENTION POUR LA SOCIETE D'HORTICULTURE DU PAYS D'AUGE (TRANSFERT) :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de transférer la subvention qui avait été accordée à l'Etoile sportive caennaise, soit 450,00 €, la manifestation n'ayant pas eu lieu, à la société d'horticulture de Pays d'Auge. Il indique que la commission « Finances » a voté favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'effectuer le transfert de la subvention de 450,00 € de l'Etoile sportive caennaise à la société d'horticulture du Pays d'Auge,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaire au versement de celle-ci.

## N° 3 – MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE : AVIS D'ATTRIBUTIONS :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les avis d'attributions concernant les marchés passés en procédure adaptée :

### 1- Travaux de voirie :

La commission d'appel d'offres a reçu 4 offres :

- SCREG : 54 842,75 € TTC
- EIFFAGE : 55 879,83 € TTC
- EUROVIA : 50 531,49 € TTC
- TOFFOLUTTI : 45 489,33 € TTC

Elle a retenu l'entreprise Toffolutti pour un montant de 45 489,33 € TTC.

## 2- Aménagement du square :

La commission d'appel d'offres a reçu 8 offres :

- KOMPAN : 22 484,80 € TTC
- ETEC : 18 732,95 € TTC
- Sport Développement Urbain : 14 799,30 € TTC
- Leblois Environnement : 11 918,14 € TTC
- HUSSON International : 18 407,52 € TTC
- SYNCHRONICITY : 13 021,15 € TTC
- PRODULIC : 18 085,37 € TTC
- LUDOPARC : 25 289,05 € TTC

Elle a retenu l'entreprise Ludoparc pour un montant de 25 289,05 € TTC, car l'analyse de l'offre comprenait outre le prix, l'esthétique et la valeur technique des jeux proposés, ainsi que le service après-vente.

## 3- Réfection du mur de l'Eglise :

La commission d'appel d'offres a déclaré l'appel d'offres infructueux n'ayant reçu aucune offre. Elle a donc retenu le devis estimatif qu'elle avait demandé pour la réparation du budget primitif à l'entreprise Sevestre pour un montant de 15 125,44 € TTC.

## 4- Travaux d'aménagement du Relais Assistantes Maternelles :

La commission d'appel d'offres a déclaré l'appel d'offres infructueux pour les 4 lots (lot 1 : maçonnerie, lot 2 : plomberie, lot 3 : électricité, lot 4 : peintures et sols) n'ayant reçu aucune offre. Elle a donc retenu les devis estimatifs qu'elle avait demandés pour la réparation du budget primitif à savoir :

- lot 1 : maçonnerie : Entreprise Pillet pour un montant de 3 657,97 € TTC
- lot 2 : plomberie : Entreprise Lacher pour un montant de 7 699,92 € TTC
- lot 3 : électricité : Entreprise Langevin pour un montant de 5 935,64 € TTC
- lot 4 : peintures et sols : Entreprise Cottebrune pour un montant de 15 308,91 € TTC

## 5- Travaux de réhabilitation de plomberie dans 3 logements à la gendarmerie :

La commission d'appel d'offres a reçu 3 offres :

- SARL Maurice MARIE et Fils : 21 901,24 € TTC
- SARL LACHER : 27 563,53 € TTC
- VIRIA : 14 094,64 € TTC

La commission d'appel d'offres a retenu la SARL Maurice MARIE et Fils pour un montant de 21 901,24 € TTC, le devis fourni par l'entreprise Viria n'étant pas complet.

## 6- Illuminations de Noël :

La commission d'appel d'offres a reçu 4 offres : Loir, Leblanc, Plein Ciel et Technic Industries Decolum. L'offre a été analysée suivant la candidature et l'offre d'illuminations avec comme critères pour cette dernière le prix à 40 %, l'esthétique à 30 % et la technique à 30 %.

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Loir, celle-ci ayant obtenu la meilleure note. Elle a retenu uniquement l'offre de base pour un montant de 9 663,68 € TTC, qui propose une uniformisation des modèles dans toutes les rues et l'extension des décors dans la Grande Rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide les choix faits par la commission d'appel d'offres pour l'ensemble des marchés passés en procédure adaptée,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires concernant l'ensemble de ces marchés.